



**CONGRÈS NATIONAL
DE LA FÉDÉRATION FRANCAISE
DES PENSIONNÉS DE LA MARINE MARCHANDE**

**DISCOURS DE RICHARD DECOTTIGNIES, DIRECTEUR DE L'ENIM
DUNKERQUE, 30 SEPTEMBRE 2018**

Monsieur le Président,

Très cher Commandant,

Mesdames et Messieurs,

C'est une nouvelle fois avec un immense plaisir que je participe à votre congrès. Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, pour cette invitation afin de me permettre de m'adresser directement à vous au nom de l'Enim.

Je suis ravi à un double titre d'être présent parmi vous : tout d'abord, je suis ch'ti comme on dit, je suis né à Lille, je connais donc très bien cette partie de la France. Ce congrès se tient donc sur « mes terres ». Je suis donc à la fois invité et « chez moi ».

Ensuite, c'est toujours un honneur d'être parmi vous et de partager ce moment très important de réflexion et de convivialité de la vie de votre association. Tant que je serai Directeur de l'Enim, je m'y engage Monsieur le Président, je mettrai un point d'honneur à répondre à votre invitation chaque année.

Vous avez dans votre discours, cher Commandant, manifesté l'attachement des pensionnés de la marine marchande, et plus globalement des retraités marins, à votre régime de sécurité sociale. Sachez que cet attachement est tout aussi réciproque. Chaque jour tous les collaborateurs de l'Enim œuvrent pour améliorer la qualité de service aux ressortissants de ce régime, en particulier les retraités. Je profite de cette occasion pour les en remercier publiquement et chaleureusement.

Vous avez indiqué par ailleurs que malgré les réformes que connaît le régime de sécurité sociale des marins, la qualité de service ne s'est pas dégradée, voire qu'elle s'est plutôt améliorée.

Sachez que nous y veillons tous chaque jour car c'est l'essence même d'un régime de sécurité sociale que de servir correctement ses ressortissants. Un régime de sécurité sociale est jugé sur le service qu'il rend à ses ressortissants, en application de la loi et des règlements. C'est la raison pour laquelle votre régime doit s'intégrer pleinement dans la sphère de la sécurité sociale afin de bénéficier de toutes les avancées sociales et technologiques.



Cher Président, vous avez abordé de nombreux sujets touchant le régime de sécurité sociale des marins. Cela montre qu'il est au cœur des préoccupations de vos adhérents. Je m'en félicite. Je peux d'ailleurs m'en apercevoir à chaque Conseil Supérieur des Gens de Mer, n'est-ce pas cher Jean François Jouffray, et plus encore maintenant lors des réunions du Comité des Parties Intéressées (CPI) sur lequel je reviendrai tout à l'heure. Vous ne lâchez rien !

Je vais tenter de répondre à chacune de vos questions.

Mais auparavant, permettez-moi de vous rappeler que lors du dernier Congrès aux Sables d'Olonne, cher Commandant, j'avais abordé trois sujets qui vous tenaient à cœur, et sur lesquels je m'étais engagé à contribuer à leurs résolutions.

Tout d'abord, car je sais que c'était le plus important, ne serait-ce que pour sa valeur symbolique que je mesure parfaitement, je suis très sensible aux valeurs, la prise en compte de certaines périodes de guerre et de combats en Afrique du Nord pour le double de leur durée.

Je m'étais engagé à résoudre ce problème en organisant une réunion avec le ministère de la Défense afin de faire en sorte que les attestations sur lesquelles l'Enim s'appuie pour liquider les retraites des marins, et qui ne répondaient pas à la législation, soient conformes à cette dernière. Je m'étais aussi engagé à faire en sorte que l'Enim révise les pensions des retraités concernés avant l'été 2018.

Vous conviendrez, Monsieur le Président, que les collaborateurs de l'Enim vous ont bien aidé. C'était un sacré challenge et ils ont tenu leur engagement. La réunion a eu lieu, les attestations établies, les retraites révisées, et toutes les pensions en stock ont été liquidées.

Le second sujet sur lequel je m'étais engagé, concernait l'association des partenaires sociaux, employeurs et salariés du monde maritime, ainsi que les représentants des pensionnés, dont ceux de la marine marchande, à la gouvernance du régime des marins.

Comme vous le savez, l'Enim est un Etablissement Public Administratif. De par son statut, son Conseil d'Administration ne peut être composé de partenaires sociaux et de représentants des pensionnés. Dans l'attente d'une évolution indispensable de ce statut, les pouvoirs publics m'avaient demandé de créer un Comité des Parties Intéressées (CPI) chargé de les représenter.

C'est chose faite depuis début 2018. Nous avons déjà tenu deux CPI et vous y participez activement. Je ne peux que m'en réjouir. Vous êtes ainsi amené à donner votre avis avant chaque Conseil d'Administration de l'Enim sur tous les sujets concernant le régime des marins inscrits à l'ordre du jour. Ce n'est certainement pas suffisant à vos yeux et je le comprends. Mais vous conviendrez aussi que c'est un premier pas important dans l'attente du changement de statut de l'Enim.

Troisième sujet abordé lors du dernier congrès aux Sables D'Olonne, la pension de retraite anticipée (PRA).

Comme vous le savez, il n'est dorénavant plus possible de percevoir une pension de retraite et de continuer à ouvrir des droits dans un autre régime de sécurité sociale en cas de poursuite d'une activité professionnelle. Cela n'est pas propre au régime des marins mais bien à tous les régimes de sécurité sociale.

La particularité de la PRA est qu'elle ne résulte pas d'un choix du marin, mais d'une décision médicale. Pour autant, un marin considéré comme inapte aux métiers de la mer peut être apte à exercer un autre métier, et ainsi continuer à ouvrir des droits à retraite dans un autre régime de sécurité sociale afin de se constituer une pension plus importante.

Je vous avais dit, il y a un an, que les pouvoirs publics avaient entendu vos arguments, et qu'ils mesureraient toute l'importance d'y répondre favorablement. C'est donc aussi chose faite, et il est possible dorénavant de percevoir une PRA et de continuer à travailler dans un autre secteur d'activité que le secteur maritime en ouvrant des droits à la retraite.

Je voudrais maintenant finir mon intervention en répondant aux questions que vous avez posées.

Cinq sujets ont particulièrement attiré mon attention.

Tout d'abord la question de l'Espace personnel ouvert à tous les ressortissants de l'Enim, actifs, pensionnés et employeurs. C'est un service novateur auquel j'invite chaque pensionné à s'inscrire. Il lui permet de disposer d'informations personnalisées, par exemple le décompte de sa pension, mais aussi de communiquer 24H/24H avec l'Enim. Se connecter à ce nouveau service est d'une très grande simplicité.

Nous avons déjà plus de 10 000 ressortissants « connectés », ce qui est un réel succès. J'ai bien entendu, cher Commandant, vos remarques sur le taux de pensionnés de la marine marchande « connectés ». Aussi je tiens à vous assurer que ce nouveau service, ouvert à tous les ressortissants du régime de sécurité sociale des marins, ne se substitue pas à ceux existants, à savoir la plateforme téléphonique et les accueils physiques de Lorient, de Paimpol et de Saint-Malo, mais vient judicieusement compléter notre offre.

Ensuite la question de la Saint-Quay Portrieux. Le Conseil d'Administration a décidé de vendre cet établissement qui héberge des pensionnés de l'Enim. Cette vente s'inscrit dans un programme plus large de cession des hôtels des gens de mer, puisque ces missions d'hébergement n'entrent plus dans celles de l'Enim depuis son changement de statut en 2010.

Sachez, Monsieur le Président, que je suis très attentif à la situation des résidents de cet établissement. Vous savez que la relation avec le gestionnaire actuel de ce bien, dont l'Enim n'est que propriétaire, est compliquée. En effet, l'AGISM ayant été mise en liquidation, un repreneur a été désigné par la justice.

Ce mouvement de vente des biens est irréversible, même s'il est plus compliqué et plus long que prévu initialement. Mais ce n'est pas pour autant que l'Enim ne veille pas au bien-être des personnes âgées qui y résident. Je m'y engage. Nous ferons tout pour que les résidents puissent continuer à être hébergés dans de bonnes conditions dans cet établissement, et si ce n'est pas possible nous ferons le nécessaire pour qu'ils puissent être relogés.

Vous avez aussi cité la fameuse Convention d'Objectifs et de Gestion qui lie l'Enim à l'Etat. Je vous rassure, elle se porte bien et nous la mettons en œuvre conformément à ce qui était prévu. Le régime des marins, dans votre intérêt, doit absolument s'intégrer à la sphère de la Sécurité sociale.



Les suites du rapport sur l'avenir du régime des marins trouvent elles aussi des traductions concrètes mises en œuvre par l'Enim : le Comité des Parties Intéressées que j'ai cité précédemment, mais aussi les réflexions sur la mise en place d'une branche AT-MP afin de mieux prendre en charge les marins et prévenir ce risque qui n'est pas anodin dans le milieu maritime. J'ai bon espoir que l'Enim soit en mesure de faire des propositions aux pouvoirs publics en tout début d'année 2019.

Enfin, vous m'avez aussi interpellé, cher Président, sur les droits des veuves de marins. C'est un sujet sensible.

Concernant les prestations extralégales, vous trouvez injuste qu'elles ne puissent bénéficier de celles du régime des gens de mer dès lors que leur pension de retraite en droit propre principale, pas la pension de réversion, dite de droit dérivé, versée par l'Enim, est versée par un autre régime de sécurité sociale.

Il s'agit d'une question de droit. Et l'Enim applique le droit. En l'occurrence il est clair sur ce point. Dans le cadre des prestations extra-légales, ce sont celles versées par le régime qui verse la pension de retraite en droit propre de la veuve du marin qui prévalent, et auxquelles elles ont bien entendu droit.

Ensuite, vous vous interrogez sur la question de la révision des pensions de réversion des veuves de marins ayant servi en Afrique du Nord. Vous indiquez qu'un nombre important de pensionnés ont vu leur pension améliorée suite à la prise en compte de ces périodes grâce à l'Enim. Vous vous en félicitez à juste titre. Mais vous regrettez cependant que ce droit à révision ne soit pas permis aux veuves de ces marins. Ici encore c'est une question de droit et l'Enim ne peut y déroger, même si vous considérez que cela est regrettable. La révision de la pension ne peut être demandée que par l'auteur du droit, à savoir le marin.

Voilà cher Président, j'espère avoir répondu à vos attentes et je vous remercie une nouvelle fois de m'avoir invité à votre congrès annuel, souhaitant qu'il en soit de même l'année prochaine.